

1	OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS	3
2	LES MENSTRUATIONS, PARLONS-EN !	3
2.1	Une préoccupation sanitaire mondiale	3
2.2	La précarité menstruelle	3
2.3	Quid des alternatives écologiques et des problèmes sanitaires	4
3	MESURES MISES EN PLACE À MORGES.....	5
3.1	Projet cantonal « Agir contre la précarité menstruelle »	5
3.2	Actrices et acteurs professionnels présents sur le territoire	5
4	MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITÉ MENSTRUELLE	6
4.1	Accessibilité des produits menstruels à un public vulnérable.....	6
4.2	Campagne d’information sur les protections hygiéniques écologiques.....	7
4.3	Ateliers de sensibilisation.....	7
5	ASPECTS FINANCIERS.....	8
5.1	Coûts du programme de lutte contre la précarité menstruelle.....	8
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	8
6	CONCLUSION.....	9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS

Une motion a été déposée au Conseil communal le 2 février 2022 par Mme Anabelle Amsler, Conseillère communale, et consorts pour le groupe des Vert·e·s intitulé « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques ».

Cette motion demande à la Municipalité d'offrir à toutes ses habitantes via le journal communal *Reflets* ou de toute autre manière, un bon de CHF 20.00 valable pour l'achat de protections hygiéniques réutilisables dans un magasin spécialisé de la commune.

La Municipalité fait sienne les intentions de la motion, mais ne retient pas les propositions des motionnaires quant à offrir à toutes ses habitantes, via le journal communal *Reflets* ou de toute autre manière, un bon de CHF 20.00 valable pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables dans un des magasins spécialisés de la commune.

Le coût de cette mesure est estimé à CHF 100'000.00 si l'on considère les 5'000 habitantes âgées entre 13 et 50 ans qui utiliseraient le bon de CHF 20.00. Cette mesure à large spectre ne permet pas de cibler de manière spécifique le public concerné par la précarité menstruelle.

De plus, après consultation auprès des professionnel·les, bien qu'une sensibilisation aux produits écologiques soit indispensable, il est préconisé de laisser la liberté aux femmes de choisir la protection hygiénique qui leur convient le mieux.

La Municipalité fait donc une autre proposition qui privilégie une action plus ciblée sur les personnes touchées ou en risque de précarité menstruelle.

2 LES MENSTRUATIONS, PARLONS-EN !

2.1 Une préoccupation sanitaire mondiale

Chaque jour, à travers le monde, environ 800 millions de personnes en âge de procréer ont leurs règles : une réalité biologique universelle, pourtant entourée de tabous et synonyme de vulnérabilité accrue pour de nombreuses personnes. Les menstruations sont une question de santé, de droit et de dignité, d'égalité et de sécurité.

Depuis 2014, la communauté internationale consacre chaque 28 mai une journée mondiale pour la santé et l'hygiène menstruelles. Son but est de rompre le silence pour lutter contre les interdictions, la honte et la stigmatisation qui y sont associées partout dans le monde. Il est en effet nécessaire de rendre accessibles des protections adaptées et sûres (tampons et serviettes hygiéniques, éponges absorbantes jetables, culottes menstruelles, coupes menstruelles intime réutilisables, serviettes lavables, etc.), ainsi que des installations sanitaires appropriées, pour que les personnes vivant avec leurs règles puissent jouir pleinement de leurs droits et santé sexuels et reproductifs, de leur droit à la dignité, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation.

2.2 La précarité menstruelle

Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la précarité menstruelle désigne « les difficultés de nombreuses femmes et filles à se payer des protections hygiéniques à cause de leurs faibles revenus ». Elle comprend aussi le poids financier des antidouleurs, ou encore des sous-vêtements de rechange. Derrière ce terme se cache une diversité de situations : la précarité menstruelle vient s'ajouter aux difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées chaque jour les personnes les plus vulnérables. Qu'il s'agisse de personnes en

situation de handicap, incarcérées, migrantes, transgenres, travailleuses du sexe, celles-ci rencontrent de multiples obstacles dans la gestion de leur santé et de leur hygiène menstruelle.

Les situations de crises sont la démonstration que les produits d'hygiène menstruelle doivent être considérés comme des produits de première nécessité, rendus disponibles en permanence pour la santé et la dignité de toutes les personnes menstruées.

Il n'existe pas de données chiffrées en Suisse sur la précarité menstruelle mais le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée a été estimé à environ CHF 4'500.00 lors d'une enquête menée par la RTS en février 2020. Ce coût est important et s'ajoute à d'autres formes de discriminations économiques qui touchent spécifiquement les femmes.

Les enjeux liés à la précarité menstruelle en Suisse touchent plus particulièrement certains publics, comme les jeunes, les personnes exposées à la précarité et/ou sans domicile fixe, migrantes ou encore LGBTIQ+, tous ces publics cumulant souvent plusieurs facteurs de discrimination. Les raisons de cette précarité menstruelle sont évidemment économiques, mais pas uniquement. L'accès à l'information et le contexte sociétal (« tabou des règles ») jouent également un rôle.

2.3 Quid des alternatives écologiques et des problèmes sanitaires

Il est vrai que les serviettes et tampons jetables ne sont pas écologiques : ils sont utilisés 1 fois, changés plusieurs fois par jour et jetés à la poubelle. Mais depuis une dizaine d'années, des alternatives sont proposées. Les coupes menstruelles dites « cups » ont un certain succès. Il s'agit du même système que le tampon mais avec une coupe en silicone. Elle permet de récupérer le flux pendant quatre à huit heures avant de l'enlever, la vider et la nettoyer pour la réutiliser. Les serviettes lavables quant à elles sont pratiques parce qu'elles vont à la machine à laver et s'utilisent pendant des années. Enfin, les culottes menstruelles sont les dernières arrivées sur le marché, avec une certaine attractivité car il suffit de les enfiler et de les garder toute la journée pendant ses règles.

Ces alternatives tournées sur la durabilité sont donc plus écologiques et plus « naturelles ». La contrepartie reste le coût à l'achat, élevé mais qui devient rentable sur la durée. Une culotte menstruelle coûte entre CHF 40.00 et CHF 50.00. Une seule n'étant clairement pas suffisante pour une semaine de règles, la somme augmente à quasi CHF 200.00 pour 4 culottes. De même, pour les serviettes lavables dont le prix varie entre CHF 15.00 et CHF 25.00 en fonction du flux. L'utilisation sur la durée reste plus avantageuse que d'acheter des protections jetables tous les mois.

Mais ces alternatives ne sont pas à la portée des publics concernés par la précarité menstruelle (ou pour toutes personnes qui ne peuvent mettre autant d'argent) : acheter CHF 40.00 une culotte de règles n'est pas une priorité quand avec la même somme vous faites les courses alimentaires pour une semaine. Concernant la cup, elle est plus facile d'accès sur l'achat unique (CHF 20.00 à CHF 25.00).

3 MESURES MISES EN PLACE À MORGES

3.1 Projet cantonal « Agir contre la précarité menstruelle »

Porté par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité et le Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, le projet pilote « Agir contre la précarité menstruelle », lancée en juin 2021, a pour objectifs :

- de briser le tabou des règles ;
- d'apporter une solution aux jeunes filles touchées par la précarité menstruelle ou pour du dépannage occasionnel ;
- de faire émerger des données jusqu'alors inexistantes sur les réalités des personnes menstruées dans les lieux de formation.

Aussi, 51 écoles du Canton ont été impliquées dans ce projet et ont permis de faire émerger les besoins et réalités vécues par les jeunes, ainsi que l'utilisation qui a été faite des produits, biologiques et garantis sans éléments toxiques, fournis par le Département.

La prévention et la sensibilisation des jeunes en formation, mises en œuvre par la grande majorité des écoles, ont également été évaluées. Une étude en deux phases, a été menée pour mesurer les besoins et l'utilisation. Plus de 13'000 élèves ont répondu à un premier questionnaire, avant l'arrivée des distributeurs, et plus de 5'800 élèves, 1'000 parents et 450 professionnel-les ont répondu à un second questionnaire, plusieurs mois après l'arrivée des distributeurs.

L'analyse des réponses à ces questionnaires livre non seulement des données inédites sur le tabou que représentent encore les règles et leur impact sur la vie scolaire, mais aussi sur la précarité menstruelle et le besoin de distributeurs de produits menstruels dans les établissements du Canton.

Les résultats montrent notamment que trois-quarts des élèves menstruées se sont déjà retrouvées en manque de protections périodiques à l'école, et 5 % disent avoir des difficultés financières à s'en acheter.

À Morges, les écoles impliquées dans ce projet pilote sont : le gymnase et l'école d'agrilogie. Le développement de ce projet prévoit d'intégrer le collège de Beausobre et l'école de la transition, courant 2023. L'école de la transition n'a pas été intégrée de suite au projet, mais a tout de même mis en place, sur son initiative personnelle, une distribution gratuite de protections hygiéniques jetables au sein de l'établissement, pour répondre à la demande des élèves.

3.2 Actrices et acteurs professionnels présents sur le territoire

Fondation PROFA

Le Service d'éducation sexuelle de la Fondation Profa dispense les cours d'éducation sexuelle auprès de plus de 40'000 élèves du Canton de Vaud, dans l'enseignement obligatoire, post-obligatoire et spécialisé. Leurs interventions donnent aux élèves une information objective, scientifiquement correcte, sur tous les aspects de la sexualité. Elles s'inscrivent dans la mission éducative de l'école. Sur l'ensemble d'un cursus scolaire, Profa intervient auprès des élèves une heure trente, sur deux périodes dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e.

De plus, dans le cadre du projet cantonal pilote sur les protections menstruelles, la Fondation a proposé dans les écoles qui les ont sollicités des ateliers de quarante-cinq minutes sur thème des règles. Ils étaient destinés aux élèves de la 7^e à la 11^e année. L'objectif de ces ateliers est de leur présenter du contenu très pratique et de leur transmettre des connaissances sur la physiologie du cycle menstruel. Ces ateliers se poursuivent et complètent le dispositif du projet pilote des distributeurs de protections menstruelles. Ils permettent d'accompagner les élèves en initiant une réflexion autour des règles. L'intégralité de l'offre existante en termes de protections périodiques leur est montré, jetables ou non.

Autres partenaires locaux

Une entreprise, spécialisée dans le domaine de l'intimité des femmes est présente dans la région morgienne. Elle a pour but d'accompagner, soutenir, proposer des formations, des ressources et des produits de qualité, sans tabous.

Des ateliers sont régulièrement proposés par cette entreprise qui intervient également dans les écoles privées, institutions, APE, groupes de jeunes. Elle a déjà mis en place un atelier destiné aux jeunes femmes, à Espace Couvaloup, en collaboration avec les travailleuses et travailleurs sociaux.

Une nouvelle entreprise prévoit d'ouvrir ses portes à l'été 2023 à Morges et a déjà fait part de son intérêt de collaborer avec la Ville de Morges. C'est une boutique de produits spécialisés (naturels et sains) et de services professionnels dédiés à l'intimité de la femme et de ses différentes étapes de vie. Elle vise à apporter des solutions concrètes pour toutes les femmes relatives aux différents cycles de vie intime.

Elle va organiser des ateliers d'échanges accompagnés par des professionnel·les de la santé (psychologie, ostéopathe, sage-femme, etc.) afin d'apporter des réponses et des connaissances autour de toutes les thématiques que peuvent rencontrer les femmes dans leur existence.

4 MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITÉ MENSTRUELLE

La Municipalité souhaite prévenir la précarité menstruelle en favorisant l'accès aux produits menstruels et en sensibilisant le grand public et les personnes concernées aux enjeux liés aux règles. Plusieurs projets sont proposés :

- un projet de distributeurs de produits menstruels qui cible prioritairement les publics les plus à risque de précarité menstruelle ;
- une campagne d'information sur les protections hygiéniques écologiques ;
- des ateliers de sensibilisation sur les menstruations et l'hygiène intime.

Pour mettre en place ces actions, la Ville de Morges envisage une étroite collaboration avec les associations, institutions publiques et privées actives dans le domaine de l'intimité féminine.

4.1 Accessibilité des produits menstruels à un public vulnérable

La Ville de Morges propose la mise en place de distributeurs de produits menstruels, installés dans des lieux communaux ou soutenus par la Commune, qui cible prioritairement les publics les plus à risque de précarité menstruelle, notamment les jeunes.

Elle propose de mettre en place des distributeurs de serviettes en coton biologique dans trois structures communales, à titre expérimental. Chaque structure aura la responsabilité de remplir les distributeurs.

La Municipalité a choisi trois lieux fréquentés particulièrement par des jeunes, dont certains en situation de vulnérabilité. Dans la majorité de ces lieux, la demande de disposer de protection hygiénique a déjà été formulée.

- Espace Couvaloup – rue de Couvaloup 12
 - des protections hygiéniques sont déjà mises à disposition depuis 2022 suite à une demande de jeunes et après recommandations du Parlement des jeunes qui s’est emparé du sujet.
- Bibliothèque - place du Casino 1
- Restaurant scolaire de Beausobre – Chemin de la Grosse Pierre 1

À terme, l’objectif sera d’évaluer les besoins et de développer les lieux de distribution sur le territoire communal.

4.2 Campagne d’information sur les protections hygiéniques écologiques

Afin de mieux faire connaître les enjeux liés aux règles et d’encourager l’utilisation des produits menstruels réutilisables, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité, en collaboration avec l’Office de la durabilité, va mettre en place une campagne d’information sur les règles et les produits menstruels réutilisables. Cette campagne aura lieu lors de la semaine de la journée mondiale pour la santé et l’hygiène menstruelles, qui se tient le 28 mai.

4.3 Ateliers de sensibilisation

La Municipalité propose de mettre en place des ateliers de sensibilisation autour des règles. Ces ateliers visent à parler et à savoir parler des règles. D’une durée de deux heures, les ateliers ont pour objectif d’informer et de sensibiliser sur les règles et les enjeux qui les entourent, tels que le cycle menstruel, les tabous ou encore les alternatives en matière de produits menstruels.

3 ateliers sur inscription par an seront proposés pour les femmes morgiennes (11 -15 ans / 16 – 25 ans / 26 – 45 ans). Les participantes aux ateliers bénéficieront d’un montant de CHF 25.00 sous forme de bon pour un achat d’une culotte menstruelle ou tout autre article au choix.

5 ASPECTS FINANCIERS**5.1 Coûts du programme de lutte contre la précarité menstruelle**

Description	Montant
1. Distribution de protections hygiéniques	
Espace Couvaloup	CHF 586.00
- distributeur	CHF 315.00
- protections	CHF 271.00
Bibliothèque	CHF 492.00
- distributeur	CHF 315.00
- protections	CHF 177.00
AREMS Beausobre	CHF 800.00
- distributeur	CHF 315.00
- protections	CHF 485.00
<i>Sous-total 1</i>	CHF 1'878.00
2. Campagne d'informations	
Graphisme	CHF 2'000.00
Impressions	CHF 1'000.00
Communication presse	CHF 1'000.00
Affichage	CHF 700.00
<i>Sous-total 2</i>	CHF 4'700.00
3. Ateliers de sensibilisation	
3 ateliers	CHF 6'000.00
Bons d'une valeur de CHF 25.00	CHF 1'875.00
<i>Sous-total 3</i>	CHF 7'875.00
Total	CHF 14'453.00

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce montant sera inscrit au budget de fonctionnement 2024 sur le compte N° 71000.3654.00. Dès 2025, un montant de CHF 13'508.00 sera portée au budget, les distributeurs ayant déjà été acquis.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité en réponse à la motion du groupe des Vert·e·s intitulée « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;
2. d'inscrire un montant au budget 2024 de CHF 14'453.00 sur le compte N° 71000.3654.00 et de CHF 13'508.00 dès 2025.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella